

**Monsieur Ronan GOAVEC**  
**Président de l'association Sentiers d'avenir**  
**Kercune**  
**56550 LOCOAL MENDON**

*Références à rappeler*  
*dans toute correspondance : CLB-2021DP266 07 12 2021*



Locmiquélic, le 7 décembre 2021

Monsieur,

JIMMY  
PAHUN

---

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier de Joël Mathurin, Préfet du Morbihan, au sujet du tracé de la servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) sur la commune de Local-Mendon.

DEPUTE DU  
MORBIHAN

---

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Jimmy PAHUN**  
**Député du Morbihan**

*MEMBRE DE LA*  
*COMMISSION*  
*DEVELOPPEMENT*  
*DURABLE*

---



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COPIE**

**Le préfet**

Vannes, le 6 décembre 2021

Monsieur le député,

Par courrier du 19 octobre 2021, vous m'informez avoir reçu l'association « Sentiers d'Avenir » et le collectif « Boucler la boucle » qui s'intéressent tous deux à la réalisation des sentiers côtiers sur la ria d'Étel.

Je souhaite vous confirmer que les services de la DDTM ont pu exposer les travaux en cours à chacune de ces deux associations. Il leur a été notamment indiqué que l'ouverture de la SPPL sur la commune de Locoal-Mendon demeurerait un chantier prioritaire qui sera mené en concertation étroite avec la collectivité.

Au cours de deux réunions avec Madame BELLEC, maire de cette commune, il a en effet été rappelé que les tracés SPPL font l'objet d'études préalables approfondies permettant de prendre en compte les activités qui s'y déroulent et les contraintes qui y sont liées, ainsi que les enjeux paysagers et écologiques.

Dans cette perspective, les échanges en cours avec la commune seront poursuivis en 2022 afin, notamment, de définir le tracé optimum sur certains secteurs qui font l'objet de questionnements à ce jour.

En parallèle, la DDTM prépare un dossier de constatation des limites du rivage de la mer sur la commune, en réponse à une demande de plusieurs propriétaires riverains concernés, dont le président de l'association Sentiers d'avenirs.

À l'issue de ces démarches, le projet de tracé révisé fera l'objet de présentations publiques et d'échanges avant mise en œuvre de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet

*Très cordialement*

Monsieur Jimmy PAHUN  
Député du Morbihan  
25, rue du Port  
56570 LOCMIQUELIC